



SECRETARIAT

AS/Pro (2019) CB 07
4 octobre 2019

Aux membres de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Carnet de bord de la réunion qui a eu lieu à Strasbourg le 2 octobre 2019

La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, réunie à Strasbourg le 2 octobre 2019, sous la présidence tout d'abord de Sir Roger Gale (Royaume-Uni, CE), doyen d'âge présent, puis de M. Indrek Saar (Estonie, SOC), en ce qui concerne :

– **Composition du Bureau de la commission :**

- . a élu par acclamation M. Indrek Saar (Estonie, SOC) Président,
- . a élu par acclamation Mme Nino Gogvadze (Géorgie, CE) 1^{ère} Vice-présidente et M. Raphaël Comte (Suisse, ADLE) 2^{ème} Vice-président ;

– **Article 7 du Règlement de l'Assemblée relatif à la contestation, pour des raisons formelles, des pouvoirs présentés par les délégations nationales: prise en compte des mesures restrictives adoptées par l'Union européenne concernant les personnes individuelles :** a tenu une audition dans le cadre des suites du débat sur le projet de rapport « Contestation pour des raisons formelles des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie » (rapporteur : M. Egidijus Vareikis, Lituanie, PPE/DC), avec la participation de M. le Professeur Pierre Klein, Centre de droit international, Faculté de droit – Université Libre de Bruxelles (Belgique), et de M. le Professeur Władysław Czapliński, Institut d'Etudes de droit, Académie polonaise des sciences, Łódź (Pologne) ;

– **Lignes directrices sur la portée des immunités parlementaires dont bénéficient les membres de l'Assemblée parlementaire :** a désigné M. Tiny Kox (Pays-Bas, GUE) rapporteur, a entendu une déclaration d'absence de conflit d'intérêts de sa part, et a décidé de demander au Bureau de l'Assemblée une prolongation de la validité du renvoi jusqu'au 5 octobre 2020 ;

– **Fixation de normes minimales pour les systèmes électoraux afin de créer une base pour des élections libres et équitables :** a désigné Sir Edward Leigh (Royaume-Uni, CE) rapporteur pour avis, et a entendu une déclaration d'absence de conflit d'intérêts de sa part ;

– **Nécessité de permettre au Comité des Ministres de répondre à l'Assemblée, même en l'absence d'un consensus (Rapporteuse : Mme Thorhildur Sunna Ævarsdóttir, Islande, SOC) :** a décidé de demander au Bureau une prolongation de la validité du renvoi jusqu'au 5 octobre 2020 ;

– **Prochaines réunions :**

- Paris, Bureau du Conseil de l'Europe, décembre 2019 (*date à confirmer*)
- Strasbourg, durant la 1^{ère} partie de session de l'Assemblée (27-31 janvier 2020).

Valérie Clamer, Kateryna Gayevska

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeurs et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie

Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur du Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Directrice du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe